

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_052

Objet : Marché subséquent 2 AC25.025 - Accord-cadre à marchés subséquents de prestations d'études et d'assistance en matière financière et fiscale - Mission d'assistance à l'élaboration du pacte financier et fiscal solidaire de Cœur de Flandre Agglo – mandature 2026-2032

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés fournitures et de services (216 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2026) ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2025_137 du 07 novembre 2025 qui autorise le Président ou son représentant à signer le présent accord-cadre à marchés subséquents avec l'attributaire retenu ainsi que les modifications qui interviendraient durant l'exécution du marché ;

Considérant l'accord-cadre à marchés subséquents mono-attributaire AC25.025 pour une durée de 48 mois, ayant pour objet : Prestations d'études et d'assistance en matière financière et fiscale attribué à l'opérateur économique STRATORIAL Finances (38000 GRENOBLE) ;

Considérant la publication du dossier de consultation sur le profil acheteur « marchés sécurisés » n°CC-Flandre-Interieure_59_20260224W2_01 relatif au marché subséquent n°2, le 24 février 2026 au titulaire de l'accord-cadre ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée au 04 mars 2026 avant 12h00 ;

Considérant le rapport d'analyse établi suite à l'ouverture de l'offre ;

DECIDE

Article 1 : De signer et d'attribuer le marché subséquent n°2 à l'accord-cadre AC25.025 « Mission d'assistance à l'élaboration du pacte financier et fiscal solidaire de Cœur de Flandre agglo – mandature 2026-2032 » avec la société STRATORIAL Finances (4 Place Robert Schuman - 38000 GRENOBLE) pour un montant total de 44 964,00 € HT soit 53 956,80 € TTC décomposé comme suit :

- Phase 1 – Diagnostic et prospective financière : 29 064 € HT
- Phase 2 – Détermination des objectifs du pacte : 10 330 € HT
- Phase 3 – Précision et modalités de mise en œuvre : 5 570 € HT

Des réunions ou heures de consultation supplémentaires pourront avoir lieu dans les conditions tarifaires de l'accord-cadre.

Article 2 : Le délai d'exécution de la mission est de 18 mois.

Article 3 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 12 MARS 2026

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DARQUES

